

Remise des travaux de maturité 2018-2019

Les travaux de maturité arrivent dans leur phase finale et doivent bientôt être rendus. Voici quelques informations pour la restitution des précieux documents.

- **Nombre d'exemplaires**

- Le nombre d'exemplaires « papier » à rendre est fixé à 2 (un pour l'expert et un pour le professeur), 3 si le séminaire est dirigé par 2 personnes. Ne pas oublier d'insérer la déclaration personnelle dans chaque exemplaire (disponible sur notre site).
- Un exemplaire électronique anonyme est à fournir directement au professeur responsable selon ses indications (anti plagiat Copy-stop). Vous trouverez la procédure à suivre dans un autre document fourni en même temps que celui-ci et sur notre site internet.
- Un exemplaire électronique complet en pdf, destiné à la bibliothèque, sera demandé ultérieurement et déposé sur un serveur au début juin (des informations détaillées suivront).

- **Journal de bord**

Certains professeurs exigent le retour du dossier de travail. Se référer aux indications données par le responsable du séminaire. Le journal peut être déposé avec le TM.

- **Retour**

Tous les travaux (**format papier uniquement**) doivent être apportés à la

Salle 1.3.8
le lundi 1^{er} avril entre 11h30 -14h10

Le retour des TM se fera de manière centralisée : aucun travail ne peut être rendu directement aux professeurs responsables, ni déposé à l'avance au secrétariat. L'horaire ci-dessus est le **seul moment** possible pour rendre les TM. Ils seront à disposition des professeurs **seulement dès 15h00** (salle 1.3.8)

- **Quittance**

Chaque élève remplira à l'avance deux quittances (à télécharger sur notre site). Elles seront timbrées au moment du dépôt du travail : un exemplaire sera rendu à l'élève, l'autre au professeur. Merci de remplir exactement ces formulaires, le TM ne pouvant être enregistré qu'à cette condition.

- **Retard**

Le non respect du délai de restitution des travaux sera sanctionné : tout retard entraîne une **pénalité**. Un total de 10 points plus 1 point par jour de retard sera déduit du nombre final de points obtenus pour l'ensemble du travail.

- **Présentations orales**

Je vous rappelle qu'elles auront lieu le **lundi 13 et le mardi (matin) 14 mai 2019**. Les horaires exacts seront déterminés par les responsables en accord avec leur expert. D'autres informations suivront.

Avec tous mes encouragements pour terminer vos travaux de maturité.

Sébastien Uldry
proviseur